Aux calmants, on associera les expectorants, racine de Violette, Bryone, Iris de Florence, Asaret, Scille dont j'ai déjà indiqué la posologie dans un précédent article : la potion suivante réunit les deux genres de médications :

Reste l'indication la plus importante: modifier les sécrétions bronchiques en les "incisant' pour employer un terme archaïque mais très expressif, sans toutefois opérer "un tannage" trop brusque des muqueuses qui serait une cause de congestion et d'inflammation. La flore indigène nous offre de nombreux agents propres à atteindre ce but. L'Ail, dont j'ai signalé en 1917 les bons effets et que M.M. Loeper a utilisé récemment avec succès dans le traitement de la gangrène pulmonaire, est un excellent modificateur de l'hypercrinie bronchique: on prescrira l'alcoolature à la dose de XX à XL gouttes par jour. Egalement recommandables les Labiées riches en principes volatifs: je conseille souvent la tisane préparée en faisant infuser dix minutes dans une tasse d'eau bouillante 10 gr. du mélange suivant:

Sommités fleuries	d'Hysope ââ 25	
N	de Lavande ââ 25	gr.
COURT-IN THE	de Pierre terrestre50 4 tasses par jour.	gr.
	4 tasses par jour.	

Mais la plante la plus active de cette famille est le Marrube blanc qui, sous son nom grec *Praision*, jouit dans la pharmacopée d'antan de la réputation méritée d'un puissant "incisif". De diverses observations que j'ai publiées, il ressort qu'il agit en modifiant l'état biochimique des muqueuses, en fluidifiant et en aseptisant les sécrétions, en provoquant leur évacuation, en opérant ce que j'ai cru pouvoir appeler un véritable coup de balai; grâce à lui, on obtient la cessation de la stase bronchique et, consécutivement, celle de la toux. L'infusion de la plante est peu active: on donnera la préférence à l'extrait hydro-alcoolique (0 gr. 50 à 0 gr. 90 par jour) sous forme de sirop:

ou de pilules :

Extrait hydro-alcoolique de Marrube blanc..... 0 gr. 10 Poudre de Régisse Q. S. Pour 1 pilule: 2 avant chacun des 3 repas.

La forme pilulaire est la plus pratique; elle épargne au malade les grimaces que justifie la saveur affreusement amère du médicament.